

“ De plus, comme les valeurs sont soumises dans le commerce à des variations nécessaires, il faudrait que tous les contrats libres fussent soumis à une révision périodique, chaque *trois* ou *cinq ans*, afin qu'on pût garder l'accord réciproque sur le contrat. Cette condition doit être insérée dans le contrat-même.”

Comme ce passage a été diversement interprété, le Cardinal a écrit au *Courrier de Bruxelles*, et expliqué sa pensée dans la forme que nous reproduisons :

1o “ Par *publiquement*, je veux dire par convention ouverte et reconnue.”

2o “ La proportion dont je parle, doit être déterminée par les maîtres et leurs employés.”

3o “ La révision périodique doit être également déterminée par les mêmes contractants.”

4o “ Le recours au législateur doit être évité, en ces matières, autant que possible.”

Le Cardinal Manning et Mgr Freppel se trouvent donc d'accord sur cette importante question.

Publications reçues

1o *Almanach Canadien* de M. J. A. Langlais. Nos remerciements. Cette publication mêle habilement l'utile et l'agréable au sérieux ; et il nous semble impossible de présenter au public quelque chose de mieux fait.

2o *Les Bibliothèques Populaires*, par M. Eugène Rouillard. Cette petite brochure est remplie de renseignements du plus haut intérêt. Nos remerciements à l'auteur.

Le rôle de l'Etat par Mgr Freppel

C'est une vérité de sens commun qu'en matière civile et commerciale, surtout en matière de travaux et de constructions, l'Etat ne doit entreprendre que ce que les particuliers et les associations naturelles ou libres ne peuvent pas faire par leurs seules forces. Ainsi doit-on abandonner à l'Etat tout ce qui concerne l'ordre public, les relations extérieures, la défense nationale.

Mais, à part cela, le véritable rôle, la vraie fonction de l'Etat c'est d'encourager, de favoriser, de stimuler, de diriger même, si vous le voulez, vers des fins générales, et dans l'intérêt de tous, l'action individuelle et l'action collective, mais non pas de se substituer à elle en tout et pour tout. L'Etat usant de ses pouvoirs